



Date :

**Fiche d'inscription stages et sorties** (à retourner à Dojo Shiseikan, Stéphane Chovet, 75 rue Lecourbe, 75015 Paris ou par mail à [info.shiseikan@gmail.com](mailto:info.shiseikan@gmail.com))

### Coordonnés de la personne inscrite

Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Sexe :	Profession :
Nom et prénom du responsable (pour les mineurs) :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tel :	Portable :	
Email :		

### Concerne l'activité

Pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

### Règlements

- Si la personne n'est pas inscrite à l'association dojo Shiseikan rajouter 38 € au montant à régler.
- Montant total réglé (activité + adhésion si non adhérent) : \_\_\_\_\_

### Mode de règlements

- un chèque d'arrhes de 150 € et un deuxième chèque du montant de l'activité -150€, les deux à l'ordre de Stéphane Chovet (le deuxième ne sera encaissé qu'après le début de votre stage). Un chèque de 38 € à l'ordre du dojo Shiseikan si non adhérent à l'association.
- virement du montant global sur le rib suivant : Stéphane Chovet, code bq : 30076, code guichet : 02043, n° de cpte : 25106400301, clé RIB : 31, IBAN : FR7630076020432510640030131, BIC : NORDFRPP

**Merci de nous communiquer comment vous nous avez connus ?**

-----  
**Signature**

## **Modalités d'inscription**

L'inscription est validée à la réception de la fiche d'inscription signée et des chèques ou du virement de règlement du prix total de l'activité plus adhésion à l'association. Votre chèque d'arrhes de 150 € sera encaissé dès la fin du délai de rétractation de 14 jours et les deux autres, seulement au début de l'activité. En cas d'annulation d'une activité de notre part, l'intégralité de la somme que vous avez versé vous est remboursée. En cas d'annulation écrite (lettre ou courriel) de votre part, si c'est 1 mois avant le début de l'activité, nous vous remboursons l'intégralité de la somme que vous avez versée. Toute activité démarrée puis interrompue du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ne donne droit à aucun remboursement.

Points particuliers :

Concernant les stages d'une semaine du samedi au samedi, l'arrivée se fait le samedi à partir de 14H et le départ avant 11H le samedi suivant.

Concernant les activités de week-ends, l'arrivée se fait le vendredi à partir de 18H et le départ au plus tôt à 16H le dimanche.

Pour toutes activités, l'association dojo Shiseikan se réserve le droit de refuser l'accès à l'activité si cela est jugé nécessaire à la bonne marche de l'ensemble.

Nourriture :

Nous privilégions les produits locaux et biologiques sans imposer un régime alimentaire particulier.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins spécifiques, nous chercherons toujours à les satisfaire et en tenir compte dans la mesure du possible.

Hébergement et intendance :

Merci de prévoir une paire de draps, une taie d'oreiller, un duvet, des serviettes de toilettes, une paire de sandales adaptées pour l'intérieur de la maison.

Quel que soit l'activité et le rôle qu'on y tient, nous pouvons vous solliciter selon vos possibilités pour la participation à des tâches d'entretien, de cuisine, ou d'intendance, voire d'entraide en rapport avec la construction ou le jardinage.

Pour s'y rendre ?

Au village de Laboule, 07110, entre Largentière et Valgorge. En train (gare de Montélimar ou de Valence + bus jusqu'à Aubenas ou Largentière).